

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 28 mars 2023

(session ordinaire)

Présents : Mmes et MM ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, MARTEL LARUE Sonia, RAVAZY Aurélie, VAUDIER Florine, MICHEL Fabien, HENNEQUIN Clémence, VALLAS Monique, PLASSE Murielle, JIMENEZ GUILLAUME Marion.

Absent(s) excusé(s) : M. CHATRE Philippe, M. DENIS Franck, Mme VIAL Céline, M. VIAL Philippe, M. LACROIX Cyril

Absents(s) non excusé(s) :

Procurations : M. CHATRE Philippe à Mme MARTEL LARUE Sonia
M. LACROIX Cyril à Mme VALLAS Monique
Mme VIAL Céline à Mme PREFOL Marie-Christine
M. VIAL Philippe à M. VACHERON Christian
M. DENIS Franck à M. JOANNIN Christian

Président de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : Mme PLASSE Murielle

La séance s'ouvre à 20 h 00

⇒ Votants : 19

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du 27 février 2023.

⇒ POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ORDRE DU JOUR :

- 1- Compte rendu des délégations au Maire
- 2- Droit de préemption urbain hors délégation
- 3- Finances communales :
 - 3-1 Compte de gestion 2022 – Adoption
 - 3-2 Compte administratif 2022 – Approbation
 - 3-3 Etat récapitulatif des indemnités des élus
 - 3-4 Fongibilité des crédits et nature des votes par section - Modification
 - 3-5 Vote des taxes communales 2023
 - 3-6 Orientations budgétaires
 - 3-7 Affectation du résultat 2022
 - 3-8 Point sur la dette
 - 3-9 Budget primitif 2023
- 4- Personnel communal : création de postes
- 5- Commission d'appels d'offres – Modification
- 6- Cession, après déclassement, du chemin rural n° 42 « impasse du Cèdre »
- 7- Questions diverses

1- Compte rendu des délégations au Maire

1-1 Travaux buvette du foot

Madame le Maire informe que les travaux réalisés à la buvette du foot sont terminés. Elle donne lecture des mails reçus d'Avenir Côte Foot et de l'USAL remerciant les membres du conseil municipal et les services techniques pour le travail effectué.

1-2 Personnel communal - Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'un agent sera recruté par mise à disposition du CDG 42, au secrétariat du 8 avril au 8 juillet 2023 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dû à la mutation d'un agent.

2- Droit de préemption urbain hors délégation

Madame le Maire rappelle qu'elle n'a pas délégation pour les transactions supérieures à 150 000 € et présente le dossier suivant :

- Parcelle AI 151 située 131 route de Roanne pour une superficie de 800 m²

Le conseil municipal ne souhaite pas préempter :

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3- Finances communales

(Présentées par Mme Clémence HENNEQUIN, conseillère déléguée)

Arrivée à 20 h 28 de Philippe CHATRE et Philippe VIAL, le nombre de votants reste à 19.

3-1 Compte de Gestion 2022 du receveur municipal – Adoption (2023/012)

Madame Clémence HENNEQUIN, conseillère déléguée présente les résultats budgétaires de l'exercice 2022 et les résultats cumulés.

Ceux-ci sont identiques aux chiffres du compte administratif

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3-2 Compte Administratif 2022 – Approbation (2023/013)

Madame Clémence HENNEQUIN expose les éléments du compte administratif 2022.

Section de fonctionnement :

- Recettes de l'exercice :	1 194 605.36 €
- Dépenses de l'exercice :	1 035 700.43 €
- Résultat N-1	0.00 €
- résultat de l'exercice	158 904.93 €

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice	721 468.30 €
- Dépenses de l'exercice :	520 884.12 €
- Résultat de l'exercice :	200 584.18 €

- Déficit N-1	0.00 €
- Résultat cumulé investissement	200 584.18 €
- Restes à réaliser	0 €
- EXCEDENT	200 584.18 €

Pas d'affectation obligatoire en investissement (au 1068).

Conformément aux dispositions de la loi, Madame le Maire se retire. Le vote a lieu sous la présidence de Madame Clémence HENNEQUIN, conseillère déléguée aux finances.

Le nombre de votants passe à 18.

⇒ POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3-3 Etat récapitulatif des indemnités des élus

Madame HENNEQUIN expose que l'article L 2123-24-1-1 du CGCT créé par la loi Engagement et proximité, prévoit qu'un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat, soit établi et communiqué aux conseillers municipaux.

Madame le Maire présente cet état.

3-4 Fongibilité des crédits (2023/014)

Madame HENNEQUIN rappelle aux membres du conseil que lors de la séance du 30 janvier 2023, il a été décidé d'expérimenter la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1^{er} janvier 2023.

Madame HENNEQUIN rappelle également que le vote se fait par nature. Pour la section de fonctionnement et d'investissement, le vote se fait au niveau du chapitre.

Madame le Maire propose de :

- l'autoriser à procéder, pour l'année 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3-5 Vote des taxes communales 2023 (2023/015)

Madame HENNEQUIN rappelle les taux de fiscalité locale de 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.69 % (16,39 + 15,30)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,06 %

Madame HENNEQUIN rappelle la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Les communes n'ont plus à délibérer sur ce taux. Elles perdent leur pouvoir sur ce taux qui est figé à celui de 2019, soit 9,38%.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) continue d'être perçue par la commune.

Le calcul des compensations pour les foyers exonérés se fait sur la base de 2017, soit 9,38 % pour notre commune.

La commune perçoit désormais le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale communale pour 2023.

Le taux de TFPB proposé inchangé 31,69% (16,39 + 15,30)

Taux de TFNB proposé inchangé : 49,06%

Taux de THRS proposé inchangé : 9.38 %

⇒ POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3-6 Orientations budgétaires

Madame HENNEQUIN présente les orientations budgétaires 2023.

- Les taux des taxes communales restent inchangés et les charges de fonctionnement sont contenues
- Les grands axes des investissements sont présentés : amélioration du cadre de vie, entretien et conservation du patrimoine, amélioration des conditions de travail, économies d'énergie, agenda d'accessibilité programmée et défense contre l'incendie.

3-7 Affectation du résultat 2022 (2023/016)

Madame HENNEQUIN rappelle les chiffres du compte administratif 2022 et notamment les résultats constatés.

L'excédent de clôture de fonctionnement de (158 905 € + 97 827) = **256 732 €** sera affecté comme suit :

- Affectation au 1068 (investissement) : **126 732 €**
- Affectation au 002 (fonctionnement) : **130 000 €**

⇒ POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3-8 Point sur la dette

Madame le Maire présente un graphique concernant l'évolution des remboursements par année (capital et intérêts).

En 2023, l'emprunt du réaménagement de la dette touche à sa fin.

On remarque clairement que le montant des annuités diminue durablement.

3-9 Budget primitif 2023 (2023/017)

Dans les collectivités territoriales le budget doit être présenté en équilibre.

Le budget primitif a été étudié par la commission ad hoc le 20 mars.

Après présentation commentée, un débat s'instaure sur le contenu des différents chapitres du budget 2023, puis le conseil municipal procède au vote.

Section d'exploitation : Recettes = dépenses = 1 282 956 €

Section d'investissement : Recettes = dépenses = 1 356 024 €

Madame PLASSE demande pourquoi le projet cantine n'a pas été inscrit au budget.
Madame le Maire lui répond que des crédits sont ouverts pour l'étude des travaux qui ne pourront être réalisés cette année.
Madame PREFOL regrette qu'il y ait eu 2 groupes de travail sachant que la rénovation de la salle d'animation rurale était le projet phare. Elle se dit frustrée pour le groupe de travail cantine.
Monsieur MICHEL demande à quel moment il a été dit que les 2 projets se réaliseraient.
Madame le Maire indique qu'il n'a jamais été dit que ce serait le cas malgré les 2 demandes de subventions DETR.
Monsieur VIAL indique que les 2 groupes de travail ont bien travaillé et rapidement mais que les prévisions budgétaires étaient moins élevées au départ.
Monsieur VACHERON ne pensait pas que le projet de la SAR serait réalisé avant le projet de la cantine. Il ne souhaitait pas que les 2 projets soient en rivalité.
Il indique que M. le Sous-Préfet a un budget et des comptes à rendre donc il doit attribuer des subventions aux projets à économie d'énergie (comme celui de la SAR). Le SIEL a le même positionnement.
Madame le Maire informe qu'à ce jour elle n'a aucune nouvelle des demandes de subventions déposées pour la SAR et la cantine c'est pour cela qu'aucune subvention n'a été inscrite au budget pour le projet de la SAR.
Madame WOLTERS estime que c'est un budget « au pire » et que si la commune obtient des subventions cela permettrait de financer ensuite les travaux de la cantine.

⇒ POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3 (PLASSE, VALLAS, LACROIX)

4- Personnel communal – Création de postes et modification du tableau des effectifs (2023/018)

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'un agent du secrétariat quitte la collectivité (mutation) le 10 juin 2023.

Une offre d'emploi a été publiée sur le site emploi-territorial.fr pour le recrutement d'un rédacteur ou d'un adjoint administratif principal 1^{ère} ou 2^{ème} classe. Toutefois, elle propose de créer 2 postes d'adjoints administratifs afin de prévoir d'éventuels recrutements.

Le Comité Technique Intercommunal du CDG42 sera saisi pour acter l'ouverture de 2 postes d'adjoints administratifs.

Madame le Maire propose :

- de créer 2 postes d'adjoint administratifs territoriaux
- d'approuver le tableau des effectifs modifié en ce sens

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5- Commission d'appels d'offre – Modification (2023/019)

Madame le Maire rappelle que Monsieur Éric MALOSSE était membre titulaire de la commission d'appels d'offres.

Avec sa démission, il convient de faire remonter un suppléant comme titulaire. Etant donné qu'il n'y a pas de fléchage entre suppléant et titulaire, c'est Monsieur Fabien MICHEL qui devient titulaire.

Madame Marie-Christine PREFOL et Madame Monique VALLAS restent suppléantes.

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6- Cession, après déclassement, du chemin rural n° 42 « impasse du Cèdre » (2023/020)

Madame le Maire rappelle la délibération prise le 30 janvier 2023 pour déclasser partiellement le chemin et décider de la cession au prix de 1.20 € le m².

Conformément à la procédure, un courrier de mise en demeure d'acquiescer a été adressé au propriétaire riverain.

Celui-ci a répondu par l'affirmative pour acheter :

- Monsieur ALONSO Alain 75 m² pour un montant de 90.00 €

Madame le Maire soumet au vote cette cession à ce riverain après avoir rappelé que les frais de bornage et de notaire sont à sa charge

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7- Questions diverses

► Marie-Christine PREFOL indique les effectifs prévisionnels aux écoles à la rentrée 2023 :

- Ecole maternelle : 70 enfants (21 PS, 29 MS et 20 GS)
- Ecole élémentaire : 129 enfants (23 CP, 17 CE1, 30 CE2, 26 CM1 et 33 CM2)

► Murielle PLASSE remercie Christian JOANNIN pour avoir assuré à sa place la distribution des commun'infos.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 h 23.

Le Maire,
Martine ROFFAT

La secrétaire de séance,
Murielle PLASSE

Soumis à l'approbation du Conseil municipal du 2 mai 2023.

Mis à disposition du public (secrétariat et affichage) et mis en ligne le 3 mai 2023.